

Système décisionnel et référentiel des territoires au CG34

Corinne Rouzet*, Marie Terrier**

Direction des Systèmes d'Information,
Conseil Général de l'Hérault, 1000 rue d'Alco, 34000 Montpellier

* crouzet@cg34.fr

** mterrier@cg34.fr

Résumé : Le Conseil général de l'Hérault s'est doté depuis dix ans d'un système d'information pour l'aide à la décision (SIAD34) structuré de façon originale. Celui-ci permet d'établir le lien entre les systèmes d'information classiquement qualifiés de décisionnels (infocentres et entrepôts) et le système d'information à références spatiales (SIRS ou SIG), deux mondes qui trop souvent se méconnaissent, voir s'ignorent, dans les collectivités locales. Cette mise en relation est rendue possible par la mise en place de référentiels, dispositifs pivot qui assurent la cohérence et donc le lien entre les systèmes d'information métier, les infocentres métier et les différents modes de représentations des indicateurs, dont la cartographie. L'article présente les différents composants du SIAD34 puis expose comment le référentiel des territoires, constituant original du système, atteint aujourd'hui ses limites tant sur le plan conceptuel que technique. Il interpelle sur la possibilité d'intégrer les récentes avancées de la recherche dans ce domaine.

1 Introduction

Le système d'information pour l'aide à la décision au CG34 recouvre un dispositif large de moyens, outils et méthodes qui permettent de collecter, consolider, modéliser et restituer les données tant en provenance des applications de gestion internes que de sources externes. Cette information, fiable et documentée, est mise à la disposition de tous les acteurs de la collectivité comme aide à la décision.

La direction du contrôle de gestion intervient auprès des services pour les aider à concevoir les tableaux de bord utiles au pilotage de l'activité. La direction des systèmes d'information conduit le projet SIAD depuis 2001 pour que ces mêmes services soient le plus autonomes possible pour traiter et produire rapidement des informations fiables, telles qu'elles sont attendues aux différents niveaux de décision, en veillant à faciliter les représentations cartographiques de certains indicateurs.

L'usage des tableaux de bord s'est progressivement généralisé dans toute la collectivité. On qualifie d'institutionnels les tableaux de bord élaborés à l'intention de la direction générale, ils sont accessibles à tous les agents dans l'intranet départemental (voir figure 1).